

**Séance du lundi 22 avril 2013**

Date de Convocation : mardi 16 avril 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2013.04.09 - Travaux d'accessibilité de la Grenette et de la Salle des Fêtes - Dépôt d'une autorisation d'urbanisme**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Yves VIDAL

**Excusés ayant donné procuration :**

Monique DUTHU à Christian PORRIN, Guillaume LACROIX à Patrick BLANCSUBE, Nadia OULED SALEM à Raphaël DURET, Benjamin ZIZIEMSKY à Alain BONTEMPS, Nicole BARREAU à Jean-François DEBAT, Philippe BERNIGAUD à Evelyne NOLL-FONTENILLE, Xavier BRETON à Françoise BOZON, Véronique COLLET à Nicole GUILLERMIN, Jean-Marc GERLIER à Elisabeth PASUT, Jean LECLAIR à Pascal BORGIO, Suzane MOCCOZET à Charlotte DOMINJON, Jean-Paul RODET à Michel FONTAINE, Caroline ROHRHURST à Denise DARBON

**Absents :**

Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Raphaël DURET

**Rapporteur :** Claudie SAINT ANDRE

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Le cinéma « La Grenette », doté de 4 salles de projection, est inadapté à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tout comme la Salle des Fêtes faisant partie du même ensemble de bâtiment.

Il est donc nécessaire, compte tenu à la fois des obligations contractuelles engagées avec l'exploitant et également des obligations réglementaires, d'engager des travaux d'accessibilité.

### **Motivation et opportunité de la décision**

Après désaffectation de la salle de cinéma n° 4 en accord avec l'exploitant et « Le Cinémateur », la Ville de Bourg en Bresse a décidé de rendre accessible les 3 salles du cinéma « La Grenette » aux personnes en situation de handicap et de permettre un meilleur accueil de l'association « Le Cinémateur » en réhabilitant le hall d'entrée.

Une partie de l'ancienne salle de projection n° 4 désaffectée permettra également de créer un nouvel espace pour l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), afin de valoriser un espace d'accueil et d'information du public sur l'Esplanade de la Comédie. Enfin, la Salle des Fêtes disposera d'un ascenseur aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La façade principale du bâtiment sera modifiée par la fermeture vitrée des arcades du cinéma et la création de l'entrée de l'espace EPCC.

L'Architecte des Bâtiments de France a été préalablement consulté compte tenu de ces travaux réalisés en prolongement de la façade du théâtre inscrite aux Monuments Historiques.

Le coût de l'opération est estimé à 597 000,00 € TTC, honoraires compris et hors révision de prix.

### **Maîtrise d'ouvrage et partenariats éventuels**

La Ville de Bourg en Bresse est maître d'ouvrage de l'opération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122 – 21,

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421 – 1 et R 431 – 4 et suivants,

**VU** l'avis favorable de la Commission Travaux en date du 10/04/2013.

### **A L'UNANIMITE des votants (42 voix)**

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à formuler, au nom et pour le compte de la Ville de Bourg-en-Bresse, une demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de réhabilitation et d'accessibilité du cinéma « La Grenette » et de la Salle des Fêtes.